POUR UNE ÉCOLOGIE DE L'ART
1988-1994
Christine Breton
Source : Mission Patrimoine Intégré 15/16ème Arr. Marseille

## POUR UNE ECOLOGIE DE L'ART

Je propose le cycle de l'art comme carte géographique, relevé tc

Il s'agit d'un outil fabriqué pour localiser très vite les paroles de chacun et le champ des responsabilités correspondantes et tenter à éviter les discours "pizza" dans lesquels chacun parle à la place de l'autre, un outil pour ramener de la douceur, du charnel dans les débats sur l'art et dans l'exercice toujours plus dématérialisé du pouvoir.

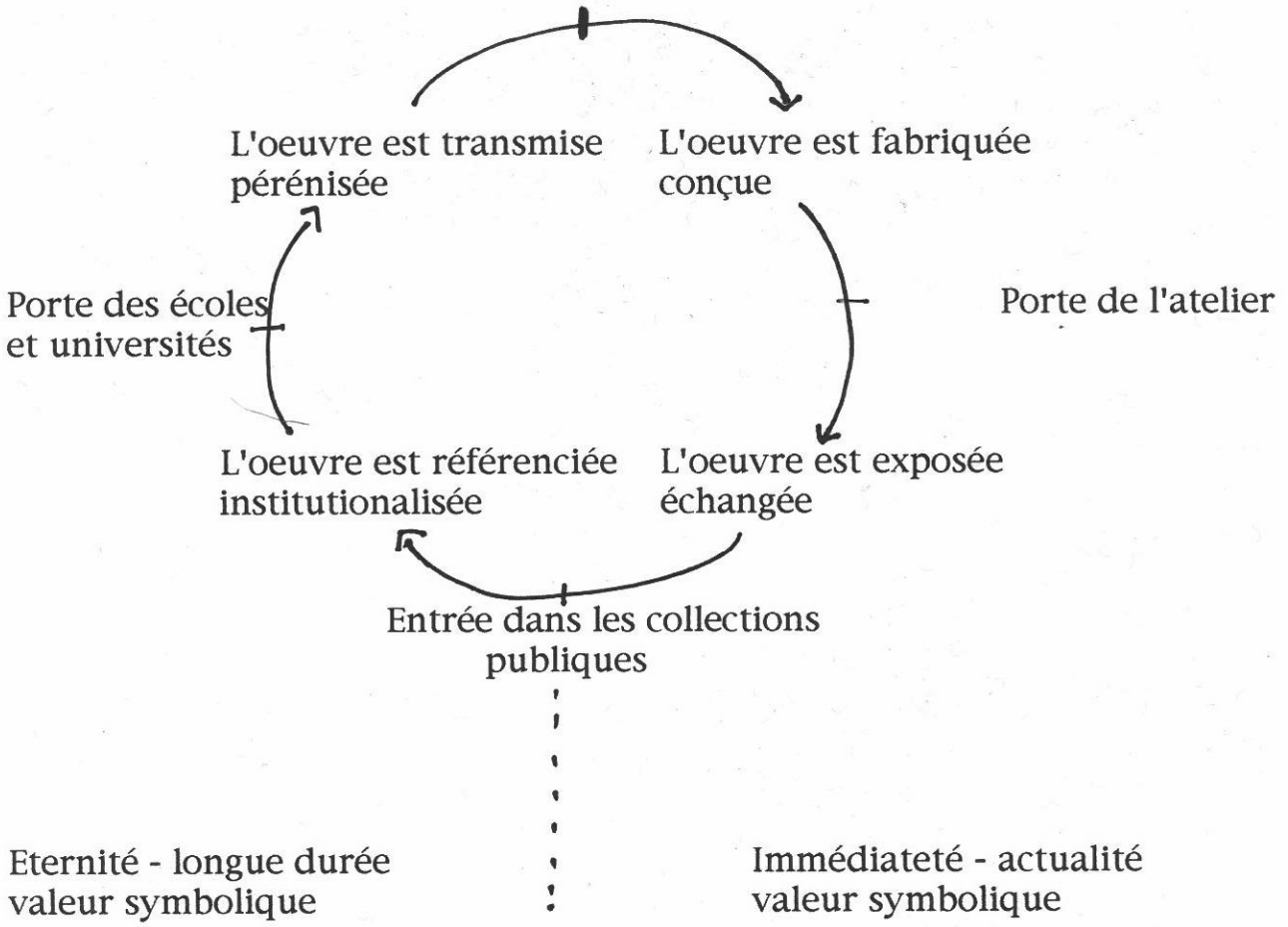


L'oeuvre en se déplacant dessine le cycle de l'art. il s'agit de confier la fonction centralisatrice à l'oeuvre, tout le reste n'étant que commentaires cumulatifs.

Le cycle se boucle sur lui-même ne dessinant ni début ni fin ni progrès, ni hiérarchie.

Il se dessine comme un organisme vivant, un écosystème, et la médiation s'impose comme écologie. Rien ne peut se faire, se penser, se frôler dans l'art sans immédiates conséquences en cascades tout au long du cycle.

expliquer son absence des enseignements durant presque 20 ans ? Faut-il remonter de 200 ans, aux principes de la conservation muséographique non intégrée ? Au musée des monuments français ?

" **Considérant que la conservation du patrimoine dépend largement de son intégration dans le cadre de vie des citoyens et de sa prise en compte dans les plans d'aménagement du territoire et d'urbanisme... Le comité des ministres réaffirme sa volonté de promouvoir une politique européenne commune et une action concertée de protection du patrimoine architectural s'appuyant sur les principes de sa conservation intégrée."** Privilégier les ensembles et non seulement les objets architecturaux (les monuments historiques); privilégier les rapports de ces ensembles avec l'environnement et "**la nécessité d'épargner les ressources"** ; enfin privilégier les processus : "**les ensembles constituent, en effet, des milieux propres au développement d'un large éventail d'activités. Ils ont, dans le passé, généralement évité la ségrégation des classes sociales. Ils peuvent à nouveau faciliter une bonne répartition des fonctions et la plus large intégration des populations."** Conclusion : La conservation intégrée doit être de ce fait un des préalables des planifications urbaines et régionales

On est loin des principes muséographiques appliqués au patrimoine mobilier et immobilier en France : défonctionalisation, décontextralisation, monumentalisation, taxinomi et faux processus via l'action culturelle.

L'application de ces principes passait par la résolution (76) 28 du 14 avril 1976 "**pour l'adaptation des systèmes législatifs et réglementaires nationaux aux exigences de la conservation intégrée**". Puis le colloque de Ravello en octobre 1978 consacré à la formation et l'emploi des cadres, architectes urbanistes, ingénieurs, paysagistes... "**Il importe de développer la formation à la conservation intégrée, d'inviter les industries du bâtiment à s'adapter à ces besoins et de favoriser le développement d'un artisanat menacé de disparition"** La convention de Grenade en 1985 étend les principes de la conservation intégrée à de "**nouveaux patrimoines"** : archéologique, mobilier, familles des bâtis non encore considérés comme relevant du patrimoine; ce qui permit l'édition de recommandations aux états membres dans les secteurs du patrimoine rural, technique et industriel, de l'architecture du XX °siecle.

En janvier 1992, à Malte, la troisième conférence européenne des ministres responsables du patrimoine culturel officialise la notion **"d'environnements patrimoniaux"** (héritage landscape) comme nouvel élément des politiques du patrimoine. En France, ces principes se retrouvent dans le texte du II° contrat du plan État/Région qui privilégie les zones de reconversion industriel et insiste sur le patrimoine local industriel ainsi que dans les textes du Ministère de la Culture qui depuis 1994 parle **"d'aménagement culturel du territoire"** et de **"patrimoine local".**

A la logique des objets et des lieux se substitue lentement une logique des processus. C'est toute notre philosophie patrimoniale qu'il faut repenser ainsi que les ponts avec des professions jusqu'alors trop loin de nous : les aménageurs.

A ce moment du texte, à la limite de la langue de bois technocratique, j'aimerais revenir à la vie, à la critique, au local: comme bien des conservateurs français j'ai fait de la conservation intégrée sans lui donner ce nom! Depuis 1988, j'ai conçu le programme **"la galerie de la mer"** comme un processus expérimental, un ensemble d'initiatives de conservation intégrée appliquée à la ville. Le fonds communal redéfini en 1990 en est maintenant le cadre. En, 1993, avec le colloque **"Logique de vie, Logique de ville"** j'ai pu mettre en forme le rapport entre les professionnels du patrimoine, artiste et chercheurs, et les professionnels de l'aménagement tous responsable de services de la ville. De ce colloque est né en Mars 1994, le projet d'une **"cellule technico - culturelle"**, inter services, non encore réalisée et permit la première nomination d'une professionnelle du patrimoine dans une équipe d'aménagement, celle de la DDE, sur le chantier de l'autoroute L2 à l'est de Marseille.

L'application au niveau local des principes européens est un long et lent parcours d'obstacles. Claudie Gontier et Suzanne Bensasson chargées d'étude sur le grand projet urbain de Marseille l'analysent très bien : **"S'affrontent alors, au présent, deux mondes professionnels aux systèmes de légitimité antagonistes": les aménageurs parlant au nom de leur technique présente et les patrimonieux au nom de leur connaissance du passé.**

Un patrimoine offensif et non nostalgique s'impose quand la question est économiquement et vitalement contemporaine :

**"Comment construire dans le construit** ?"

**"Comment ne pas détruire des pratiques vivantes ou du patrimoine immatériel** ?"

Christine Breton, Conservateur du Patrimoine
Avril 1995
Article pour la revue Monuments Historiques sur Marseille- non publié.